

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

Le vingt-cinq mars deux mille seize à vingt heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 15 mars 2016

Etaient présents : Arnaud De PANAFIEU, Yves PINIAU, Madeleine ESNAULT, Gilles ROUSSELET et Agnès HEROUIN, adjoints. Clémence LEHAY, Alexa ROINET, Christian THEBERGE, Nicole PIPELIER, Alain PASQUEREAU, Marie-Claude TALINEAU, Anthony VEILLARD, Antoine LAMBERT, Annie SALMON, Yves GUILBERT-ROED, Marie-Noëlle MOULIN, Patrick SAILLY et Virginie JOUARE.

Absent(s) excusé(s) : Christiane FUMALLE ayant donné procuration à Madeleine ESNAULT
Cyril Le SCORNET ayant donné procuration à Anthony VEILLARD
Françoise DELAUNE ayant donné procuration à Annie SALMON
Joël BRETHOME ayant donné procuration à P SAILLY

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, secrétaire générale.

M. Anthony VEILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2016

Le compte rendu de la séance du 12 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. VENTE ANCIENNE GENDARMERIE

2016-009

Le Maire sollicite le huis clos.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, l'accepte.

Sur le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la proposition de M. LORIERE et Mme BEUNARDEAU concernant la cession de l'ancienne gendarmerie et des garages (parcelle AC 683) pour la somme de 158 000 € net. Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié en l'étude de Maître LEGUIL et tout acte utile au dossier.

III. AVANCEMENT DE GRADE

2016-010

• DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 DU 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer,

à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire précise que l'avancement de grade du poste d'adjoint administratif principal a été présenté en 2015 et qu'il est représenté en 2016, suite à un manquement administratif.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2016, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nbre d'agent promouvable	Ratios (%)	Nbre d'agent promu
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	100%	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	100 %	1

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide ce point et autorise le Maire à viser tout acte nécessaire au dossier

2016-011

• SUPPRESSION / CREATION DE POSTES

Sous réserve de l'avis de la commission Administrative Paritaire (CAP), et de l'avis de la Commission Technique Paritaire (CTP), le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1^{er} janvier 2016 et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2016
- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016 et de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016

IV. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

2016-012

En application des dispositions des articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,

Une convention de projet urbain partenarial (PUP) ayant pour objet la prise en charge financière de l'équipement électrique dont la réalisation par la Commune est rendue nécessaire pour l'opération d'aménagement d'un terrain sis à PRECIGNE, route départementale n°53, lieu-dit « Bellevue », cadastré section G N° 611, dénommée lotissement « Le Clos de Bellevue ».

Celle-ci doit être signée entre M. Yves PINIAU, demeurant à PRECIGNE « 55 Rue des Rivauderies » et la commune de Précigné, représentée par M. Jean-François ZALESNY, Maire.

Le coût de l'équipement, selon l'estimatif non définitif, établi par ERDF, le 24 mars 2016, s'élève à 31 645.51 € HT (37 974.61 € TTC), que M. Yves PINIAU s'engage à rembourser à la Commune, dans les conditions définies dans la convention de projet urbain partenarial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention et tout acte utile au dossier.

Y PINIAU, élu concerné, n'a pas pris part à la délibération - Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

V. VOTE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

2016-013

Sur le rapport de A de PANAFIEU, Adjoint, Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les crédits suivants au titre des subventions 2016 (BP 2016 – article 6574) :

USP omnisport (5 sections sur 6 ont effectué une demande de subvention)	5 188 €
USP omnisport (subvention exceptionnelle – aide à l'assurance).....	1 000 €
L'Echancrure	475 €
UNC AFN	(1).....95 €
Comité de Jumelage	(2).....910 €
Association Municipale Sports Loisirs Culture de Précigné	(3)....98 600 €
Dont CLAS : 94 500 € et TAP (2015 et prévisionnel 2016) : 4100 €	
Fermes fleuries du canton Sablé.....	(4).....90 €
Comité des fêtes	(5).....1 353 €
Notre Histoire en lumière	(6).....1 800 €
Ecole St Vicent St Anne (CLIS).....	356 €
Comité de Challenge Cycliste Précigné (attente retour dossier subvention)	300 €
Carnaval	452 €
Ass du personnel communal.....	238 €
Boule de fort.....	400 €
Amicale des chasseurs de Précigné, Louailles, Courtilliers, Pincé	(7).....200 €
<i>Sous total 111 457 €</i>	
Subventions exceptionnelles	3 018 €
<i>Total..... 114 475 €</i>	

Les élus concernés, n'ont pas pris part à la délibération - Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1 : JF ZALESNY	4 : C THEBERGE
2 : G ROUSSELET, N PIPELIER, A de PANAFIEU	5 : C LE SCORNET
3 : A HEROQUIN, M ESNAULT, V JOUARE, C LEHAY, C LE SCORNET	6 : Y PINIAU 7 : Y GUILBERT ROED

VI. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

2016-014

Sur le rapport de A de PANAFIEU, Adjoint, le Conseil Municipal, après délibération, décide de maintenir les taux d'imposition 2015 pour l'année 2016 soit :



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

- Taxe habitation 6.89 %
- Taxe foncière sur le bâti 20.73 %
- Taxe foncière sur le non bâti..... 24.02 %

P. SAILLY sollicite une baisse des taxes ménage au vu de la diminution du pouvoir d'achat des ménages et demande qu'une réflexion soit menée sur cette éventuelle baisse des taux.

VII. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Suite à la commission finances (comptes administratifs, budgets primitifs) et hors présence du Maire et sous la présidence de A de PANAFIEU, Adjoint, les comptes sont mis au vote comme suit :

• Budget Commune - budget TTC (hors reste à réaliser)	2016-015
Résultat d'investissement de 195 383.61 €	
Résultat de fonctionnement de 878 959.45 €	
Excédent de clôture de 1 074 343.06 €	
• Budget Assainissement - budget TTC (hors reste à réaliser)	2016-016
Résultat d'investissement de - 56 786.78 €	
Résultat de fonctionnement de 263 810.94 €	
Excédent de clôture de 207 024.16 €	
• Budget Caisse des écoles - budget TTC (hors reste à réaliser)	2016-017
Résultat d'investissement de 989.68 €	
Résultat de fonctionnement de 30 051.52 €	
Excédent de clôture de 31 041.20 €	
• Budget Production d'énergie - budget HT (hors reste à réaliser)	2016-018
Résultat d'investissement de -14 941.70 €	
Résultat de fonctionnement de 36 811.25 €	
Excédent de clôture de 21 869.55 €	

Après délibération et à l'unanimité, les comptes administratifs sont approuvés.

VIII. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter le budget primitif (**Commune – Assainissement – Production d'énergie et Caisse des écoles**) de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats; le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de l'exercice 2015**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses sont conformes :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaires :
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion (**Commune – Assainissement – Production d'énergie et Caisse des écoles**), dressés pour l'exercice 2015 par les Receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

IX. AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal, après délibération, et après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement :

2016-020

• Budget Commune

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2015
		COMMUNE
Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice	449 672,88 €
B	résultats antérieurs reportés	429 286,57 €
C	A + B résultat à affecter si C est négatif, report du déficit ligne D 002	878 959,45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D	solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D001 (si déficit)	
	R001 (si excédent)	195 383,61 €
Solde des restes à réaliser		
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	-63 200,00 €
Affectation obligatoire du résultat de l'exercice (uniquement si le résultat est > 0)		
F	D + E	132 183,61 €
Affectation		
G	C = G + H si F > 0 Affectation en réserves R1068 (investissement)	
H	C - G report en fonctionnement R002	878 959,45 €

2016-021

• Budget Assainissement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2015
		ASSAINISSEMENT
Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice	67 263,45 €
B	résultats antérieurs reportés	196 547,49 €
C	A + B résultat à affecter si C est négatif, report du déficit ligne D 002	263 810,94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D	solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D001 (si déficit)	-56 786,78 €
	R001 (si excédent)	
Solde des restes à réaliser		
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	60 025,00 €
Affectation obligatoire du résultat de l'exercice (uniquement si le résultat est > 0)		
F	D + E	3 238,22 €
Affectation		
G	C = G + H si F > 0 Affectation en réserves R1068 (investissement)	
H	C - G report en fonctionnement R002	263 810,94 €

2016-022

• Budget Caisse des écoles

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2015
		RESTAURATION SCOLAIRE
Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice	-1 464,33 €
B	résultats antérieurs reportés	31 515,85 €
C	A + B résultat à affecter si C est négatif, report du déficit ligne D 002	30 051,52 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D	solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D001 (si déficit)	
	R001 (si excédent)	989,68 €
Solde des restes à réaliser		
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	
Affectation obligatoire du résultat de l'exercice (uniquement si le résultat est > 0)		
F	D + E	989,68 €
Affectation		
G	C = G + H si F > 0 Affectation en réserves R1068 (investissement)	
H	C - G report en fonctionnement R002	30 051,52 €



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

2016-023

- **Budget Production d'énergie**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			2015
			PRODUCTION ENERGIE
Résultat de fonctionnement			
A		résultat de l'exercice	19 948,96 €
B		résultats antérieurs reportés	16 862,29 €
C	A + B	résultat à affecter si C est négatif, report du déficit ligne D 002	36 811,25 €
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D		solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D001	(si déficit)	-14 941,70 €
	R001	(si excédent)	
Solde des restes à réaliser			
E		Solde des restes à réaliser d'investissement	
Affectation obligatoire du résultat de l'exercice (uniquement si le résultat est > 0)			
F	D + E		-14 941,70 €
Affectation			
G	C = G + H si F > 0	Affectation en réserves R1068 (investissement)	14 941,70 €
H	C - G	report en fonctionnement R002	21 869,55 €

X. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Suite à la commission finances (comptes administratifs, budgets primitifs), les budgets primitifs sont mis au vote comme suit :

2016-024

- **Budget Commune** - budget TTC

Une subvention d'un montant de 5 500,00 € est votée pour le budget CCAS.

Les dépenses d'investissement 2016 (hors subventions et reste à réaliser) :

Chapitre 20 – immo incorporelle **56 000,00 €**

(Étude Bâtiments des associations, logiciels...)

Chapitre 204 – immo incorporelle **79 000,00 €**

(Subvention d'équipement Basile Moreau et PUP)

Chapitre 21 - immo corporelle **102 000,00 €**

(Forage terrain foot, club house, foyer communal, piscine...)

Chapitre 23 – immo en cours **106 700,00 €**

(Façade église, éclairage public...)

Opération 1000001 – locaux scolaire **20 000,00 €**

(Stores garderie, réfection sol...)

Opération 100008 – mobilier matériel et outillage..... **121 500,00 €**

(Chambres froides piscine, informatique école, chaises salle des mariages, rayonnage, rideaux « ancienne mairie », jeux, toiture préaux, tondeuse frontale, broyeur frontal, brosse désherbage, escabeau « plateforme »...)

Opération 100009 – voirie..... **420 900,00 €**

(Parking route de Durtal, sécurité routière, micro signalétique, éclairage public (changement ampoules), barrière PL piscine, place PMR à côté de la pharmacie...)

Total investissement **906 100,00 €**

Le budget est voté, après délibération et à l'unanimité, par chapitre/opération comme suit :

Investissement : 1 488 100,00 € en dépenses et 1 488 100,00 € en recettes

Fonctionnement : 2 953 286,45 € en dépenses et 2 953 286,45 € en recettes

2016-025

- **Budget Assainissement**

Les dépenses d'investissement 2016 (hors subventions et reste à réaliser) :

Chapitre 20 – immo incorporelle **11 500,00 €**

(Études)

Chapitre 21 - immo corporelle **62 149,16 €**

(Travaux réseaux, station, douche...)

Chapitre 23 – immo en cours **195 000,00 €**

(Travaux...)

Total investissement **268 649,16 €**



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

Le budget est voté par chapitre comme suit :

Investissement : 347 647.94 €

Fonctionnement : 350 222.94 €

2016-026

- **Budget Caisse des écoles**

Les dépenses d'investissement 2016 (hors subventions et reste à réaliser) :

Chapitre 21 - immo corporelle 13 000.00 €

(Mobilier et matériel...)

Total investissement 13 000.00 €

Le budget est voté, après délibération et à l'unanimité, par chapitre comme suit :

Investissement : 13 000.00 €

Fonctionnement : 223 910.32 €

2016-027

- **Budget Production d'énergie**

Le budget est voté, après délibération et à l'unanimité, par chapitre comme suit :

Investissement : 46 577.11 €

Fonctionnement : 71 104.96 €

XI. CREATION DE LA COMMISSION AD 'HOC BASILE MOREAU

2016-028

Le Maire propose la création de la commission Ad 'hoc Basile Moreau.

Après délibération et à l'unanimité, elle se composera de :

Arnaud De PANAFIEU - Yves PINIAU - Madeleine ESNAULT - Gilles ROUSSELET

Yves GUILBERT-ROED - Christian THEBERGE - Marie-Noëlle MOULIN - Antoine LAMBERT

XII. CREATION DE LA COMMISSION « REFLEXION BATIMENT DES ASSOCIATIONS »

2016-029

Le Maire propose la création de la commission « Réflexion bâtiment des associations ».

Après délibération et à l'unanimité, elle se composera de :

Christiane FUMALLE - Yves PINIAU - Gilles ROUSSELET - Agnès HEROUIN

Christian THEBERGE - Yves GUILBERT-ROED - Patrick SAILLY

XIII. DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

2016-030

- **Renouvellement contrat de gestion du restaurant scolaire**

Afin de renouveler le contrat de gestion de restauration scolaire à compter de septembre 2016. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure de marché sous forme de procédure adaptée pour une durée de 1 an reconductible une fois pour une période maximale de 24 mois avec la possibilité de résilier annuellement.

Le Maire est désigné en qualité de pouvoir adjudicateur et à signer le marché correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget « restaurant scolaire ».

2016-031

- **Parking route de Durtal, adoption du projet et lancement de la consultation**

Après avoir pris connaissance du projet établi par la Communauté de Communes de Sablé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte ce projet estimé à 300 000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation sous forme de procédure adaptée.

Le Maire est désigné en qualité de personne responsable du marché.

2016-032

- **Délibération arrêtant les projets pour les dossiers de demande de subventions - DETR**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Conseil Municipal doit arrêter le projet. Pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est le parking route de Durtal.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	90 457,86 €
Fonds soutien à l'investissement	150 763,10 €
DETR	60 305,24 €
TOTAL du projet	301 526,20 €

Le conseil :



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2016-033

- Délibération arrêtant les projets pour les dossiers de demande de subventions - FNADT

Dans le cadre du FNADT, le Conseil Municipal doit arrêter le projet. Pour l'année 2016, le réaménagement du foyer communal (accès pmr, isolation..) est susceptible d'être éligible

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant ht
Maître d'ouvrage	40 000,00 €
FNADT	10 000,00 €
TOTAL du projet	50 000,00 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la FNADT
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2016-034

- Délibération arrêtant les projets pour les dossiers de demande de subventions – Amende de Police

Dans le cadre du dossier de demande de subvention « amende de police, le Conseil Municipal doit arrêter le projet. Pour l'année 2016, l'implantation d'une place de parking PMR à proximité de la pharmacie est susceptible d'être éligible ainsi qu'un portique afin de sécuriser l'accès du parking de la piscine.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours du Département et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant ht
Maître d'ouvrage	9 300,00 €
Amende de police	2 300,00 €
TOTAL du projet	11 600,00 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre des amendes de police
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

XIV. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'enquête publique de la SAS Malnaire du 21 mars 2016 au 23 avril 2016. Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le dossier au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête.
- Suivi des équipements

SUIVI DEVIS	MONTANT DEVIS		
	HT	TVA	TTC
20/02/2016 peinture sol ancienne mairie	1 085,02 €	217,00 €	1 302,02 €
16/02/2016 assainissement rue Durtal	23 050,00 €	4 610,00 €	27 660,00 €
14/03/2016 Assainissement rue Durtal trop plein er repris	3 964,00 €	792,80 €	4 756,80 €
14/03/2016 pompes piscine	2 616,47 €	523,29 €	3 139,76 €
14/03/2016 La nantaise -	14 789,97 €	2 957,99 €	17 747,97 €
14/03/2016 audit énergétique ancienne bibliothèque	960,00 €	192,00 €	1 152,00 €
total	46 465,46 €	9 293,09 €	55 758,55 €

- Le Centre de Gestion de la Sarthe en partenariat avec l'association des Maires et Adjoints de la Sarthe, la MNT, et FNP organise le 4^{ème} colloque départemental dédié à la Santé et la sécurité au Travail sur le thème « Bien vivre ensemble au travail » le 28 avril 2016 de 8h30 à 16h20 à la Chapelle Saint Aubin.
- Pot de départ à la retraite Mme GIRARD : le 6 mai 2016 à 18h30
- Conseil municipal : 3 mai 2016 - 9 juin 2016 - 7 juillet 2016

Le Maire,
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 22 h 15



MAIRIE de PRÉCIGNÉ